

CONVENTION CLIMAT 2024

28 MARS 2024

DOCKS DE PARIS
87 AVENUE DES MAGASINS GÉNÉRAUX
93300 AUBERVILLIERS

Inscrivez-vous

DDA COMPATIBLE
Journée éligible DDA pour tous les agents généraux

Sous le parrainage du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique

Les agents généraux, ACTEURS DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

NOUS, AGENTS GÉNÉRAUX, SOMMES À UN TOURNANT MAJEUR DE NOTRE HISTOIRE QUE NOUS NE DEVONS PAS MANQUER: LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DE NOS SOCIÉTÉS. LA TÂCHE EST LOURDE MAIS DES SOLUTIONS EXISTENT.

Des solutions qui doivent nous permettre de faire baisser la facture pour les assureurs et les Français. En effet, avec un coût cumulé de la sinistralité naturelle estimée à 17,5 milliards d'euros d'ici 2050, c'est notre modèle économique qui est en danger dans les années futures. Nous devons nous adapter.

La facture sera salée ! France Stratégie table sur 66 milliards d'euros d'investissements par an jusqu'en 2030 pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris de 2015, dont la moitié serait portée par les finances publiques. Pour le reste, le secteur de l'assurance doit se mobiliser pour relever les défis d'aujourd'hui et de demain. La hausse des primes d'assurance et la mobilisation de l'argent public ne pourront pas être les seules réponses.

Et toute la filière doit s'engager : par exemple, les entreprises d'assurance doivent réformer leur conception de la couverture des risques et adapter leurs produits d'épargne au financement de la transition écologique. De plus, nous ne pouvons pas perdre de vue l'importance de la prévention. Plus le sinistre sera anticipé, moins il coûtera cher aux assurés et aux assureurs !



” Nous, agents généraux liés par notre devoir de conseil, avons notre mot à dire “

Pascal Chapelon,
Président d'agēa

Nous, agents généraux, liés par notre devoir de conseil, avons notre mot à dire dans cette réflexion, alors que le sujet est déjà dans le viseur des pouvoirs publics.

Ainsi, l'augmentation de la surprime "Cat Nat" a été annoncée le 28 décembre dernier pour une mise en œuvre à partir de 2025. Cette mesure était attendue et indispensable et confortera la soutenabilité du régime français d'indemnisation des catastrophes naturelles.

Cependant, la réflexion doit être globale. C'est l'objectif de notre Convention climat qui se tiendra le 28 mars 2024, sous le parrainage du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique.

Elle réunira toutes les parties prenantes (compagnies, pouvoirs publics, agents généraux...) pour proposer des solutions acceptables pour tous et surtout pour les assurés, qui ne doivent pas être les dindons de la farce du réchauffement climatique.

Nous vous espérons nombreux à participer et à partager votre expérience du terrain pour nourrir les débats. Il est encore temps de vous inscrire !

S/OMMAIRE

2 CAT NAT
Le lourd bilan de 2022 et 2023

4 TÉMOIGNAGES
Les présidents témoignent

6 CLIMAT
Décarboner à quel coût ?

7 CAT NAT
Un régime à bout de souffle ?

8 ADHÉSION 2024
C'est maintenant !



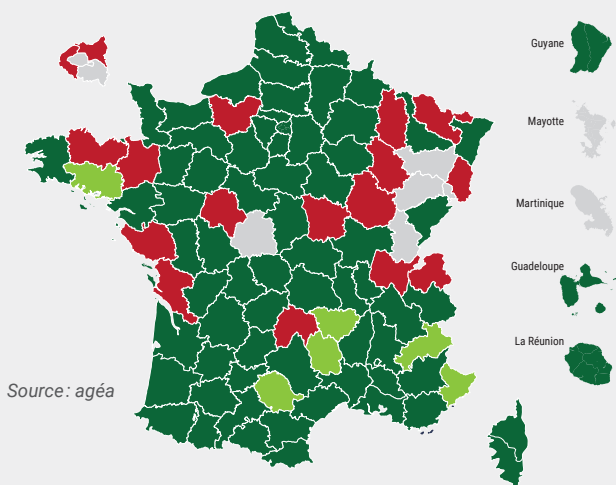
Julien Arnoult
responsable des études
et des relations institutionnelles
julien.arnoult@agea.fr

"Cat Nat" : 2022, annus horribilis ?

La sinistralité naturelle est en hausse constante depuis la création du régime d'indemnisation des catastrophes naturelles, ou régime "Cat Nat", en 1982. 2022 a même dépassé plusieurs records nationaux.



DÉPARTEMENTS TOUCHÉS
PAR DES INONDATIONS
ET COULÉES DE BOUE EN 2022 ET 2023



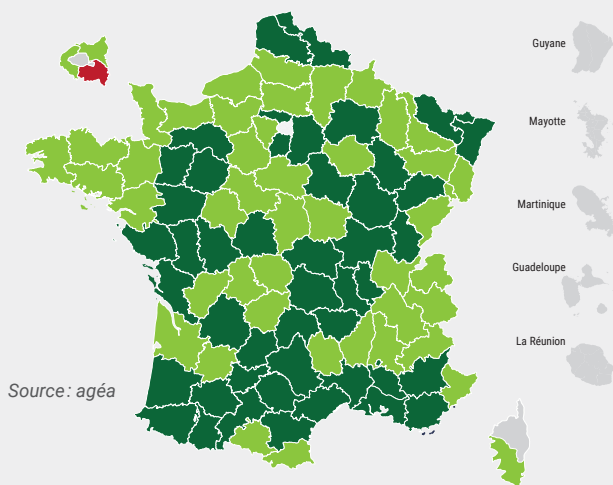
Source : agéa

Carte des départements dont au moins une commune a fait l'objet d'un arrêté de reconnaissance de catastrophe naturelle pour des inondations et coulées de boue

■ 2022 ■ 2023 ■ 2022 & 2023



DÉPARTEMENTS TOUCHÉS PAR DES MOUVEMENTS
DE TERRAIN DIFFÉRENTIELS CONSÉCUTIFS
À LA SÉCHERESSE ET À LA RÉHYDRATION
DES SOLS EN 2022 ET 2023



Source : agéa

Carte des départements dont au moins une commune a fait l'objet d'un arrêté de reconnaissance de catastrophe naturelle pour des mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols

■ 2022 ■ 2023 ■ 2022 & 2023

En novembre 2023, **205 communes du Nord et du Pas-de-Calais** ont été reconnues en état de catastrophe naturelle en raison des **CRUES** et des **INONDATIONS**.

Le coût est, pour l'instant, estimé à environ **550 millions d'euros** (Caisse centrale de réassurance). Ce coût estimé prend en compte les données dont nous disposons à ce jour. Il pourra être réévalué progressivement en cas de poursuite des inondations dans la région ou de survenue d'un nouvel évènement.

Pour 2023, **6 700 COMMUNES** ont fait l'objet d'un arrêté "Cat Nat" en raison de phénomènes de **SÉCHERESSE**, du jamais vu depuis l'introduction de ce sinistre en tant que catastrophe naturelle en 1989.

Autre record battu celui de 1999 sur le coût des dommages : **3,5 milliards d'euros** selon la Caisse centrale de réassurance (CCR).

Pour les dégâts de l'année 2023, aucune donnée n'est définitive car les conséquences de la sécheresse et les arrêtés de "Cat Nat" afférents ne seront connus qu'en 2024. Cependant, la CCR avance déjà un **premier bilan situé entre 750 millions et 1 milliard d'euros**.

200% DE HAUSSE DES PRIMES D'ASSURANCE ?

Face à cette situation difficile pour les finances du régime assurantiel français, il faut s'attendre à une hausse progressive des primes d'assurance dans les prochaines années. Ainsi Olivier Moustacakis, cofondateur d'Assurland, a révélé que les primes d'assurance avaient augmenté de 41% en Occitanie et de 33% dans le sud-est, entre 2013 et 2023. Par ailleurs,

l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) table sur une hausse des primes d'assurance de 130% à 200% d'ici 2050, soit une augmentation moyenne comprise entre 2,8% et 3,7% par an. Cette hausse nécessaire des primes des contrats d'assurance n'est cependant pas uniquement le fait des assureurs.



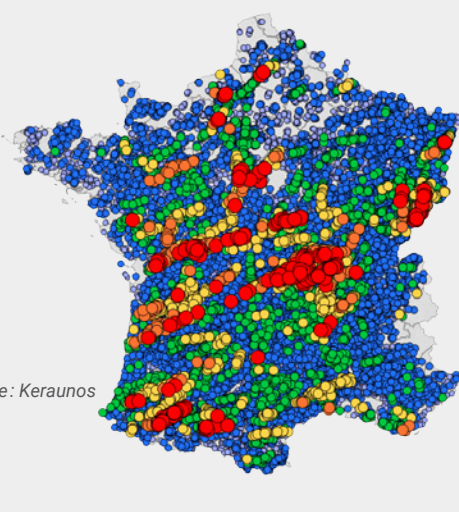
Thomas Alvarez ✓
chargé des études
et des relations institutionnelles
thomas.alvarez@agea.fr



Les "Cat Nat" auront coûté 10 milliards d'euros pour 2022, soit la pire année depuis 1999. Par comparaison, sur la période 2017-2021, le coût moyen des "Cat Nat" était de 3,5 milliards d'euros par an selon France Assureurs.

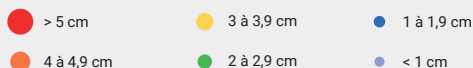


LA GRÊLE EN FRANCE EN 2022



Source: Keraunos

Diamètre maxi des grêlons

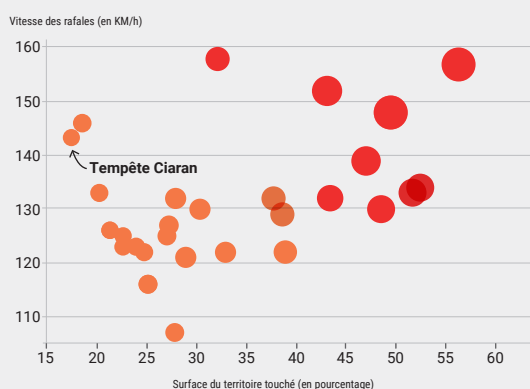


En 2022, la **GRÊLE** a occasionné un million de sinistres pour un montant de **4,8 milliards d'euros** sur l'année 2022, dont environ **3 milliards d'euros pour la seule branche dommages aux biens** (source: Swiss Re Institute). Il s'agit de l'année la plus coûteuse en France avec un montant trois à quatre fois supérieur au précédent record de 2014.



LES TEMPÊTES MAJEURES DANS L'HEXAGONE DEPUIS 1980

Source: Météo-France



La taille des cercles correspond à la sévérité de la tempête



Les **TEMPÊTES** Ciaran et Domingo, bien qu'ayant frappé une faible proportion du territoire national ont tout de même occasionné **1,3 milliard d'euros de dommages** pour **517 000 sinistres recensés** (selon France Assureurs).

LA RÉASSURANCE, ACCÉLÉRATEUR OU FREIN ?

En effet, ces derniers sont confrontés à des difficultés croissantes d'accès à la réassurance. Pour mémoire, les réassureurs privés, qui constituent la moitié de la réassurance liée aux catastrophes naturelles en France, rétrocèdent 15% à 25% de leurs expositions à des fonds de pension ou des fonds d'investissement. Or, depuis l'année 2022, particulièrement sinistrée, plusieurs réassureurs ont vu leurs rendements chuter voire leur notation financière abaissée. Le rôle d'un réassureur, en particulier les réassureurs privés, est d'être rentable dans le temps. Aujourd'hui, les réassureurs sont donc dans l'obligation - urgente - de redresser leurs résultats. C'est pourquoi les

intermédiaires tels que les agents généraux constatent un durcissement des conditions d'accès des assureurs à leurs offres. La hausse de la sinistralité climatique entraîne ainsi un effet en cascade, avec des fonds d'investissement qui mettent la pression sur les réassureurs (dont ils sont des actionnaires), qui ajoutent eux-mêmes la pression sur les assureurs.

Outre la hausse des primes d'assurance et la possible future intervention des pouvoirs publics, il est nécessaire de trouver des sources de financement diverses et durables pour continuer de protéger les Français face aux catastrophes naturelles.

Propos recueillis par
Florent Dumoulin
chef de projet éditorial
et communication

florent.dumoulin@agea.fr

Exclusion, renouvellement, nomination : Big Bang ou pétard mouillé ?

Face aux risques naturels, comment réagissent les compagnies ? Et comment vos unions professionnelles abordent-elles ces sujets avec vos mandantes ? Nous sommes allés poser ces questions à trois présidents.



Rémi Gauttier,
agent général Axa à Orange (84)
et président de Réussir

“ Les risques naturels sont un sujet de place ”

Comme tout un chacun, nous constatons depuis plusieurs années une accélération de la fréquence et de l'impact des événements climatiques.

Concernant 2023, les revalorisations en IARD ont été légèrement supérieures à 2022.

Les renouvellements 2024 confirmeront cette tendance tout en se positionnant à un niveau inférieur à la moyenne du marché. Bien entendu, les risques climatiques ont eu un impact indéniable mais d'autres facteurs sont entrés en ligne de compte : reprise de la sinistralité post-covid, impact de l'inflation sur les coûts moyens...

Partagée avec la direction d'Axa, notre ambition est le maintien de la trajectoire d'une croissance active de notre business.

Cet objectif de croissance conjugué aux aléas environnementaux impose agilité et anticipation.

Nous sortons du principe historique d'une politique de renouvellement annuelle, à nous d'en surveiller les zones de risque en excluant toute politique presse-bouton.

L'impact de la hausse tarifaire 2023 sur les résiliations a été globalement mineur.

Chez Axa elles sont même en baisse en auto et en MRH. Ce résultat est la conséquence d'une approche qui n'est plus centrée exclusivement sur le prix mais plus globalement sur l'ensemble des leviers de la satisfaction client. À la suite du Grenelle client initié par Réussir en 2019, nous avons connu un relèvement de la qualité de service sur l'ensemble des branches du particulier.

Nous le savons, la rétention contribue aux équilibres techniques et permet d'amortir une partie de la hausse de la charge sinistres.

Revenons sur l'aggravation de la situation climatique : Axa France nous a confirmé ne pas souhaiter adopter une politique d'exclusion systématique en fonction de la localisation des risques. À ce titre, sa politique de distribution est de maintenir la présence d'agents généraux dans les zones les plus exposées. Réussir tient à l'implantation territoriale des agents généraux, c'est un formidable atout qui permet notamment de valoriser notre engagement de proximité autour des enjeux sociétaux. Cette proximité combinée à notre expertise permet d'apprécier chaque risque dans une démarche alliant prévention, conseil et adaptation des garanties. Cela suppose formation et délégation dans un rapport de confiance.

Il faut également anticiper l'évolution des impacts du dérèglement climatique à moyen terme...

et là, une seule compagnie ne peut pas agir.

C'est un sujet de place et il doit être traité comme tel.

D'abord, tous les acteurs devraient s'interdire de surréagir en excluant par principe une activité, un risque ou une région sauf à remettre en cause la responsabilité sociétale de l'assurance. Ensuite il faut s'interroger sur le rôle et l'engagement de chacune des parties prenantes : compagnies, intermédiaires, scientifiques, pouvoirs publics, sans oublier les clients.

Au final, c'est le capacitaire client qui déterminera ce que nous pourrons mettre en place ou non. Quel coût réel peut absorber l'assuré ? Devons-nous repenser les principes fondamentaux de l'assurance ? Ne faudrait-il pas nous recentrer sur les grands risques ? Et comment ne pas exclure les ménages les plus précaires ?

Autant de questions qui devront être abordées le 28 mars à la convention climat.



Alexis de la Rupelle,
agent général Allianz à Toulouse (31)
et président de Mag3

Les risques climatiques ont entraîné des répercussions sur nos revalorisations tarifaires cette année. Allianz a des outils et informations pour mesurer le risque sécheresse (recensement des communes sinistrées, densité d'argile dans le sol, zoniers sécheresse...). Ainsi, nous avons des tarifications par zone IRIS ou différenciés sur les zones à fort risque de retrait gonflement d'argile (RGA) qui deviennent néanmoins plus complexe à couvrir. Allianz souhaite maintenant développer cette approche fine pour les autres catastrophes naturelles.

Mag3 n'a constaté aucune exclusion officielle ou refus de nomination d'agents dans certaines zones. J'ai cependant alerté notre mandante sur les HCR (hôtels, cafés, restaurants). Plusieurs agents généraux nous ayant fait remonter leurs difficultés croissantes sur les zones côtières (sujettes à la remontée du trait de côte, aux inondations et à la submersion) ou à cause du risque incendie auquel ils sont particulièrement exposés. Les refus effectifs ou cachés (hausse prohibitive des tarifs par exemple) pour les petits et moyens HCR se multiplient.

J'y vois un double danger. Ces HCR sont pour la plupart des établissements de proximités, de terroirs ou même de village c'est-à-dire des clients naturels pour les acteurs de terrain que nous sommes.

“ Le rôle social de l'assurance est essentiel ”

Si l'on prive les agents généraux de ces clients, l'impact sur le portefeuille ne sera pas négligeable ; un restaurant étant, de fait, un lieu de prescription, de réunion d'entrepreneurs... Sans parler des répercussions sur la vie locale si ces établissements ne trouvaient pas à s'assurer, impliquant ainsi la mort du commerce. C'est un lien social et territorial qui disparaît. Or notre rôle d'assureur est également la subsistance de ce lien social, essentiel également pour notre bonne perception par le public.

Alors quelles sont les solutions ?

La hausse de la prime "Cat Nat" n'est pas une solution durable car de plus en plus de ménages risquent d'être exclus.

De même, le recentrage sur les grands risques ne peut pas être la seule solution car elle multiplierait les exclusions. Je préfère une hausse de la mutualisation avec un volume assuré plus important et donc plus de primes pour faire face. Les assurés les plus modestes ne doivent pas faire les frais du système, alors qu'eux même en ont le plus besoin.

La prévention doit être un axe principal de nos échanges. Il faut, par exemple, donner aux assurés des réflexes et rappeler les bons gestes perdus au fil du temps : avec de la prévention, de la formation, et pourquoi pas offrir des ateliers de bricolage... nous pourrions ainsi peut être réduire les "incendies d'inattention", plus simplement encore pour un tuyau percé ou un remplacement de joint de douche.

La convention du 28 mars sera l'occasion de soulever tous ces points.



Bertrand Petorin,
agent général Mutuelle de Poitiers
à Magné (79) et président d'Agion

Pour la Mutuelle de Poitiers, les risques climatiques ont joué un rôle majeur aux côtés de l'inflation. Surtout que notre forte implantation en zone atlantique nous expose aux tempêtes et aux sécheresses.

La compagnie diversifie nos implantations pour mutualiser le risque. Cela peut nous confronter à d'autres catastrophes naturelles certes mais dans des proportions limitées. Il reste évidemment des territoires sur lesquels nous ne sommes pas présents et où nous n'avons donc pas vocation à souscrire des contrats. Il n'y a donc pas d'exclusion de zones mais une attention particulière à ce que nous pouvons nous permettre.

Pour la mandante, les risques et catastrophes naturels sont LE sujet de l'année 2024. Agion participera à une commission où nous serons représentés par trois agents du conseil d'administration : le président de l'union professionnelle, un jeune agent général (car ils sont concernés au premier chef) et un sachant avec l'expérience et les compétences techniques nécessaires à nos échanges.

“ Il faut adapter notre modèle pour que nous demeurions efficaces et humains ”

La compagnie souhaite en effet travailler avec les agents pour identifier les zones à risques sur nos territoires.

C'est par le partage de connaissances que nous pouvons aborder ces problématiques et trouver une réponse favorable à la mandante, aux agents généraux et aux assurés. Et il ne faut pas se contenter de réfléchir au seul tarif.

En effet, notre réseau de distribution gère aussi les sinistres et les agents tiennent à ce que cela reste ainsi. Nous connaissons nos clients, leurs besoins et leurs inquiétudes, nous devons donc rester leurs interlocuteurs privilégiés et accessibles.

Surtout que les catastrophes naturelles ont déjà un impact sur nos collaborateurs : la multiplication des sinistres, c'est une charge de travail supplémentaire, plus de clients anxieux donc plus de pression pour nos salariés et nous.

C'est une dimension qu'il ne faut pas ignorer. Je pense donc qu'il faut adapter notre modèle au réchauffement climatique pour que nous demeurions efficaces et humains.



Julien Arnoult
responsable des études
et des relations institutionnelles
julien.arnoult@agea.fr



Focus sur...

le label ISR avec Philippe Crevel, économiste et directeur du Cercle de l'Épargne

Il était temps de revoir les modalités d'attribution du label ISR. Bien que jeune (il date de 2016), les évolutions sociétales ont rendu ces changements indispensables pour le crédibiliser auprès du public. Désormais toutes les entreprises présentant dans les énergies carbonées sont exclues (même pour financer des projets responsables).

“ Une mutualisation européenne est essentielle ”

De plus, les dernières études montrent une rentabilité au moins égale à celle des fonds carbonés. Et l'avenir se présente sous de bons auspices. En effet, le fléchage de plus en plus d'argent vers ces fonds va générer un effet masse sur la rentabilité et la demande en capitaux est très forte : l'Union européenne aurait besoin de pas moins de 10 000 milliards d'euros pour ce type d'investissement !

Cet horizon européen est essentiel pour ce secteur encore émergent. Cela permettra une plus grande mutualisation pour limiter les risques et être efficace.



Retour terrain de François Faure, agent Axa A2P, à Avignon

La connaissance de nos clients sur ces sujets est rudimentaire. Si beaucoup veulent éviter certaines entreprises ou certains secteurs, il y a encore beaucoup de confusion sur les moyens d'y parvenir. Et les attentes sur la sécurité de l'investissement demeurent. Je dirais même que la question de la rentabilité passe après celle du risque.

“ Pour le client, la sécurité prime sur la rentabilité ”

Aussi quand j'explique qu'un fonds ISR peut être aussi sûr qu'un fonds carboné, il est rare de rencontrer une opposition pour privilégier l'investissement responsable.

L'important est donc que nous, agents généraux, expliquions correctement tout cela à nos assurés et que nous y soyons formés commercialement (plutôt que philosophiquement).

Quant aux nouveaux produits comme le PEAC, je suis sceptique. Les parents préféreront ouvrir un PEL ou tout autre produit qu'eux même connaissent. Il va falloir beaucoup de pédagogie.

Comment financer la décarbonation ?

La décarbonation est définie par un ensemble d'actions visant à réduire dans les activités économiques l'utilisation des énergies fossiles. La France s'est ainsi fixée pour objectif d'atteindre la neutralité carbone en 2050. Cela va nécessiter des investissements colossaux et la mobilisation des acteurs de la finance.

UNE ÉPARGNE ABONDANTE

32 milliards d'euros par an ! C'est la somme qui incombe au secteur privé pour financer la décarbonation, selon France Stratégie. Logiquement, la finance occupera un rôle central en orientant les capitaux vers des projets verts, des entreprises qui souhaitent décarboner leurs activités ou bien des sociétés dont l'offre est centrée sur des services de décarbonation.

1

PREMIER ENJEU TRANSFORMER L'ÉPARGNE EN INVESTISSEMENT

Avec un taux d'épargne des ménages en France de 17,7% au deuxième trimestre 2023, selon la Banque de France les ressources existent et sont disponibles, puisque les dépôts dominent.

2

SECOND ENJEU TRANSFÉRER UNE PARTIE DES PLACEMENTS VERS L'ÉCONOMIE DE LA DÉCARBONATION

Au deuxième trimestre 2023, le patrimoine financier des ménages se compose de 3693 milliards d'euros d'encours de produits de taux et 2351 milliards d'euros d'encours de produits de fonds propres, selon la Banque de France.

UN MARCHÉ EN VOIE DE NORMALISATION

Cependant, tout cela doit se faire avec l'approbation de l'épargnant et en concordance avec ses objectifs de sécurité et de rendement pour augmenter ou préserver la valeur de son capital. Néanmoins, le marché va croître et se normaliser pour deux raisons. La première est que les entreprises engagées dans un verdissement de leurs activités cherchent à être éligibles à des produits financiers ciblés sur la décarbonation. La seconde est que les jeunes générations sont attentives à la dimension éthique et environnementale (ESG, ISR) de leur investissement. Il y a donc la nécessité pour les agents généraux d'être au point autant sur les offres de produits que sur la demande et de continuer à éduquer leur clientèle à la finance.

La Banque centrale européenne, dans l'étude intitulée *Les fonds d'investissement éthiques et verts sont-ils plus résilients ?* publiée en novembre 2022, a observé que les fonds ESG ont fait preuve d'une plus grande résilience que les fonds conventionnels, en prenant comme point de référence la période covid. Elle a aussi relevé que les performances boursières mensuelles ont été équivalentes tant pour les obligations que pour les actions. Elle a également constaté une moindre volatilité des fonds obligataires ESG.

Le marché gagnant en maturité, les agents occupent désormais une position à la croisée des chemins : participer au financement de la décarbonation, répondre aux attentes de leurs clients en matière environnementale et, enfin, valoriser leur patrimoine.



Thomas Alvarez 
chargé des études
et des relations institutionnelles

thomas.alvarez@agea.fr

Le financement du système

Ces années de plus en plus difficiles en matière de sinistralité naturelle questionnent la capacité du régime "Cat Nat" à continuer d'assurer sa mission dans les années futures. Il est donc nécessaire de trouver des solutions pour pérenniser cet outil formidable en faveur des assurés.

UN RÉGIME À BOUT DE SOUFFLE ?

Pour mémoire, le régime d'indemnisation des catastrophes naturelles repose sur un partenariat public-privé entre la Caisse centrale de réassurance (CCR) et les entreprises d'assurance. Le régime est financé par une surprime "catastrophe naturelle", qui correspond à un pourcentage des primes d'assurance payées par les assurés. Cette surprime est de 12% pour les contrats de dommages aux biens, notamment les contrats multirisques habitation (MRH), et de 6% sur les contrats d'assurance automobile. Ce système a permis de protéger les finances publiques, tout en offrant une couverture assurantielle abordable pour les assurés, avec un coût moyen de 25 euros par an par ménage en moyenne. Mais la viabilité sur le long terme du régime d'indemnisation des catastrophes naturelles pose question. En effet, la Caisse centrale de réassurance estime que le régime "Cat Nat" ne dégagera plus assez de réserves pour couvrir les épisodes de sécheresse d'ici 2040. Il est donc urgent d'agir.

L'AUGMENTATION DES SURPRIMES, UNE PREMIÈRE ÉTAPE

Le 28 décembre 2023, le Gouvernement a annoncé une hausse de la surprime "Cat Nat" pour les contrats de dommages aux biens et les assurances automobiles. Bien qu'inférieure aux préconisations de la CCR, cette mesure était attendue par l'ensemble de la place et prendra effet au 1^{er} janvier 2025.

Pour les contrats concernant l'**automobile**, le taux passera de 6% à **9%** en **garantie vol et incendie**, et pour les **garanties dommages**, par défaut, il sera à **0,75%** des primes ou cotisations contre 0,5% actuellement.

Pour les contrats de **dommages aux biens des particuliers**, aux **biens professionnels** et aux **biens agricoles**, le taux passera de 12% à **20%**.

Cependant cette mesure fait peser la charge sur les assurés eux-mêmes. Il ne peut donc s'agir que de la première étape d'un parcours de réflexions et d'actions global où la place et la contribution de chacun devra être interrogée.

VERS UNE PLUS GRANDE IMPLICATION DE L'ÉTAT ?

Une autre réponse est celle de la mobilisation de l'argent public. La CCR est déjà protégée par une garantie illimitée de l'État. En effet, en cas de coûts trop importants pour l'équilibre financier de la CCR, les fonds de l'État sont mobilisés en soutien des dépenses du réassureur public. Par exemple, en 1999, l'État avait versé 450 millions d'euros à la CCR au titre de sa garantie illimitée, en raison des inondations liées aux tempêtes dévastatrices au cours de cette même année. Cette mobilisation des deniers publics serait sans doute de plus en plus fréquente dans les prochaines décennies, alors que le régime "Cat Nat" avait été créé pour éviter de creuser le déficit public.

Les pouvoirs publics devront choisir les options qu'ils souhaitent privilégier en matière de financement du régime "Cat Nat". Le rapport de la mission gouvernementale sur l'assurabilité des risques climatiques, menée par Thierry Langreny (ancien cadre dirigeant chez Axa et Pacifica), devrait paraître en janvier 2024. Il contiendra les solutions envisagées par le Gouvernement pour sauver le régime "Cat Nat" et continuer de financer la couverture des assurés face aux sinistres naturels. Les acteurs de l'assurance sont désormais en attente des conclusions des décideurs publics.



Focus

Souhaitant apporter sa contribution au débat, agéa a publié son Livre blanc sur enjeux assurantiels liés au climat. Fruit d'un travail collectif et documenté, il formule 15 propositions pour adapter l'assurance à la multiplication et à l'aggravation des risques naturels.



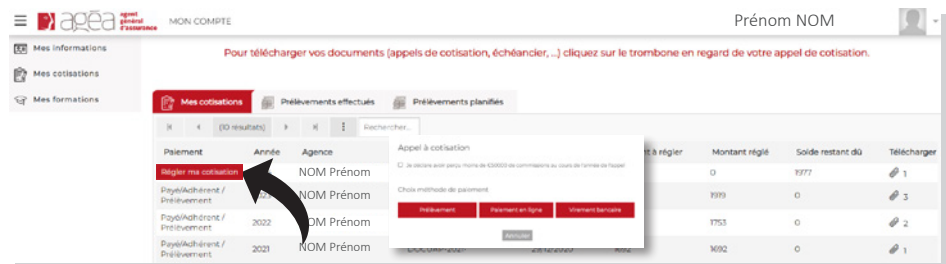
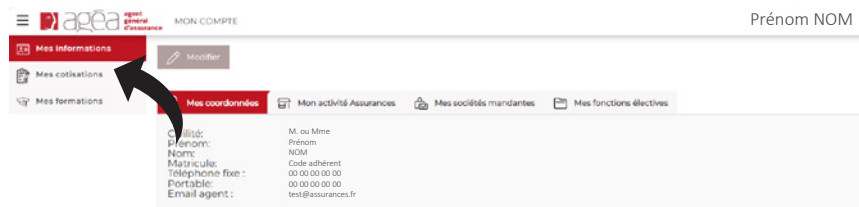
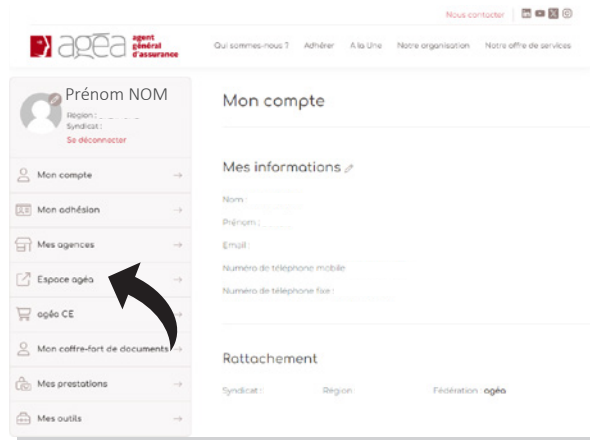
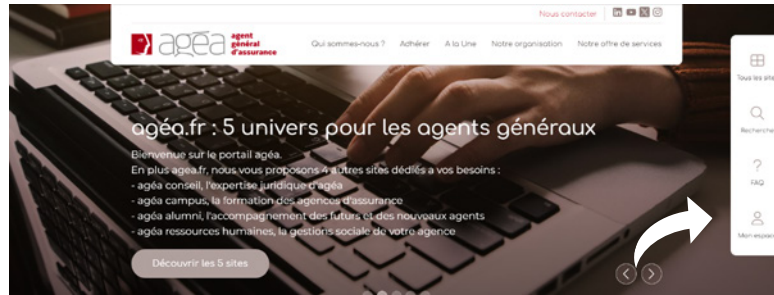
Adhésion 2024 : C'est maintenant !

RENDEZ-VOUS SUR
agea.fr
et connectez-vous
en cliquant sur
S'IDENTIFIER
ou **MON ESPACE**

Cliquez sur
ESPACE agéa

Cliquez sur l'onglet
MES COTISATIONS

Pour l'année 2024,
cliquez sur
RÉGLER MA COTISATION
et choisissez votre mode
de paiement pour
procéder au règlement



**EN ADHÉRANT, VOUS POURREZ BÉNÉFICIER
DE TOUS LES SERVICES DE VOTRE FÉDÉRATION**

En savoir +
[agea.fr/Adhérer/Pourquoi adhérer ?](https://agea.fr/Adhérer/Pourquoi%20adhérer%3F)

